

# Aspects médico-légaux des médicaments



# I- Règles de rédaction d'une ordonnance



Document médico-légal

- Lisible
- Claire
- Explicite

## **1-Rédaction de l'ordonnance**

Doit comporter

- Identité et adresse du médecin: nom, tel, adresse.
- Identité du malade, âge (pédiatrie et gériatrie).
- DCI, forme galénique, dosage, posologie, mode d'administration
- Date et signature du médecin

# Aussi sur l'ordonnance



- Règles hygiéno-diététiques
- Le pharmacien a le droit de refuser une ordonnance non conforme (Absence de date, de nom, posologies mettant en jeu la vie du patient ...)

## 2- Différents types de médicaments prescrits



- **a- Selon leur mode de fabrication:**
  - - **Industriel:** médicament vendus en pharmacie selon une formule fixe (Cp, gélule, pommade.....)
  - - **Artisanal :** préparations magistrales, formulé par le médecin et préparé par le pharmacien (ex trt de l'acné, psoriasis..)

## **b- Les médicaments différenciés selon les réglementations des principes actifs**



- Contrôle de la prescription et la délivrance. Inscription des médicaments à différents tableaux.
- Par ordre de restriction croissante:
  - - Tableau C: substances dangereuses
  - - Tableau A: substances toxiques (ATB, Corticoïdes)
  - - Tableau B: stupéfiants.
- Les substances non inscrites au tableaux: les malade peut les acquérir sans ordonnance moyennant un conseil du médecin ou du pharmacien.

## Les substances inscrites aux tableaux A, B ou C.



- La pratique permet de dégager certains paramètres dont la combinaison permet la prise de décision d'inscription à l'un des tableaux.
- **Ces paramètres tiennent compte de:**
  - La toxicité aiguë expérimentale (DL 50)
  - L'Intensité et fréquence des effets indésirables
  - La Nature de l'affection à traiter
  - La Nécessité d'une surveillance biologique au cours du traitement
  - L'Aptitude du médicament à engendrer soit des abus de consommation soit de pharmacodépendance.

	<b>Tableau A</b>	<b>Tableau B</b>	<b>Tableau C</b>
<b>Lisiblement : nom, adresse du prescripteur, date et signature</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
<b>Rédaction en toutes lettres des quantités, unités thérapeutiques et doses prescrites</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
<b>Mode d'emploi et posologie</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
<b>ordonnance</b>	<b>ordinaire</b>	<b>Extrait d'un carnet à souche spécial, sauf pour liniments et pommades</b>	<b>ordinaire</b>
<b>Durée du traitement</b>	<b>Déterminée par le prescripteur</b>	<b>7 jours</b>	<b>Déterminée par le prescripteur</b>
<b>Renouvellement après le délai impliqué par la posologie</b>	<b>- Non</b> <b>- oui</b> <b>1- si mention expresse en est faite par le prescripteur.</b> <b>2- si médicaments destinés à une application cutanée</b>	<b>- Non</b> <b>- Oui pour liniment et pommade</b>	<b>Oui sauf mention contraire du prescripteur.</b>
<b>Etiquetage des spécialités</b>	<b>Filet rouge</b>	<b>Double filet rouge</b>	<b>Filet vert</b>

## II- L'abus de médicaments et la pharmacodépendance



- 1- L'abus de médicament.

Utilisation abusive, sans indication médicale.

- Substances euphorisantes.
- Amphétamines.
- Anabolisants.
  
- Problèmes: accoutumances, pharmacodépendances



## 2- Pharmacodépendance



- Dépendances physiques et psychiques.
  - Morphine.
  - Barbituriques.
  - Cocaïne.
  - Amphétamines.
  - Marihuana.
  - Hallucinogènes (LSD).

# Dépendance psychique



- Conséquence d'une utilisation prolongée d'une substance déjà cité ci-dessus.
- 1- Désir de prendre continuellement la drogue pour retrouver un certain « Bien être ».
- 2- Peu de tendance à augmenter la dose.
- 3- Pas de symptômes de sevrage.

# Dépendance physique



- 1- Besoin permanent de la drogue avec impulsion et recherche continue pour retrouver l'effet de la drogue.
- 2- Tendence à augmenter la dose.
- 3- Double dépendance psychique et physique conduisant à un syndrome de sevrage si manque de drogue.
- 4- Détérioration physique du drogué avec répercussions sociologiques.
  
- Les stupéfiants ou les médicaments du tableau B entraînent une pharmacodépendance.